

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 21 septembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 12 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 21 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10 Délibération n° 37_2023</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Jacques VUICHARD Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : CHANGEMENT DE LOCATAIRE APPARTEMENT N° 5 – RÉSIDENCE DU BOURG

Suite au départ de Monsieur RUNDSTADLER Tony et Madame Jessica DUVAL, locataires de l'appartement communal n°5 situé Résidence du Bourg, 15 route de l'Écule à Minzier, le 04 août 2023, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que, après étude des dossiers par la commission, l'appartement n° 5 nommé ci-dessus a été attribué à Madame DEFER Cyndie à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un loyer de 868 € par mois, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 868 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et prend acte de la location du logement communal n°5 de la Résidence du Bourg située 15 route de l'Écule à Minzier au profit de Madame DEFER Cyndie à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un loyer mensuel de 868 €, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 868 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---

